Section Départementale Pyrénées-Atlantiques
Union Nationale des Arbitres de Football

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 25 JUIN 2022

L'Assemblée Générale de l'UNAF 64 s'est déroulée le samedi 25 juin 2022 à 09H00 à Jurançon.

Tous les membres du Comité Directeur ainsi que les adhérents sont convoqués à ladite Assemblée Générale.

De plus sont invités :

- Jean-Louis OVAN, Président de la Section Régionale de Nouvelle Aquitaine.
- Matthieu RABBY, Président du District de Football des Pyrénées-Atlantiques.
- Michel LACOUE-NÈGRE (adhérent), Président du Pôle Arbitrage du District des P-A.
- Jean-Claude SEGRESTAA, Référent de la CDA du District des Pyrénées-Atlantiques.
- Serge SUBIAS, Référent de la CSA du District des Pyrénées-Atlantiques.
- Hubert LEHER, Co-Référent de la CDPA du District des Pyrénées-Atlantiques.
- Cendrine PLA, Co-Référente de la CDPA du District des Pyrénées-Atlantiques.
- Serge LAITSELART, Président de l'Union Jurançonnaise.
- Michel BERNOS, Maire de Jurançon.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont rappelés :

1. Accueil du Président
2. Mots des invités
3. Présentation du rapport moral de la saison 2021-2022
4. Validation du bilan moral
5. Présentation du bilan financier de la saison 2021-2022
6. Validation du bilan financier
7. Validation du bulletin d'adhésion 2022-2023
8. Distribution des mallettes UNAF aux adhérents des saisons précédentes
9. Installation d'une boîte à idées (articles boutique, activités…)
10. Diffusion du Procès-Verbal

Résolutions :

1. Accueil de l'Assemblée par le Comité Directeur de l'UNAF 64 :

Accueil effectué par le Président de l'UNAF 64 qui remercie l'Union Jurançonnaise de la mise à disposition de son foyer pour accueillir notre Assemblée Générale, et les personnes présentes en ce jour.

2. Mots des invités :

Aucun invité n'est présent.

3. Rapport moral de la saison 2021-2022 :

M. Laurent CHABRY fait lecture du rapport moral :
« 1ère saison depuis 2018-2019 qui s'est déroulée jusqu'à son terme, et cela fait plaisir de fouler ou de border les terrains jusqu'au dénouement final.
Malheureusement elle a eu son lot de mauvais comportements, une quinzaine de dossiers impliquant des arbitres sont à déplorer.
Quatorze faits plus ou moins graves envers les arbitres (insultes, discrimination, intimidation, violences, menaces de mort, etc…).
Mais tout aussi grave, deux faits de la part d'arbitres (insultes et discrimination).
A chaque fois qu'un fait a été porté à la connaissance du Comité Directeur de l'UNAF 64, il y a toujours eu un membre qui s'est rendu disponible pour prendre des nouvelles régulières des arbitres ayant subi lesdits faits, les rassurer, les conseiller, mais aussi, pour ceux qui l'ont souhaité, les accompagner.
Au vu de la loi Lamour, un arbitre ayant la qualité de « personne chargée d'une mission de service public » bénéficie d'un caractère aggravant quand il subit une « agression », mais ne peut ni ne doit pas adopter un comportement de voyou.
Comme il est inacceptable de voir des arbitres se faire agresser, il est intolérable d'entendre ou de lire qu'un arbitre a proféré des insultes ou tenu des propos racistes envers des joueurs ou d'autres personnes.
La tâche de l'arbitrage est déjà assez compliquée par elle-même que l'on n'a pas besoin de se mettre des bâtons dans les roues en agissant de la sorte tant dans la crédibilité des arbitres que dans l'image du corps arbitral en général.
Une fierté, la convention juridique (pourtant rédigée dès la reprise d'activité de notre SD en 2019) a été signée à l'occasion de la réception d'une réunion de Comité Directeur de la Section Régionale Nouvelle Aquitaine en date du 5 février 2022 à Saint-Palais.
L'UNAF 64 comptait 38 adhérents cette saison soit 8 de plus que la saison précédente.
Un vide-greniers ici même à Jurançon était prévu ce mois-ci, mais nous avons dû le reporter parce qu'une autre organisation en avait prévu un le même jour. Nous communiquerons ultérieurement la nouvelle date retenue.

Nous pouvons d'ores et déjà vous informer qu'un loto est programmé pour le mois d'octobre, nous communiquerons aussi sur les réseaux sociaux une fois le projet finalisé.
Et le 10 septembre 2022, notre association est inscrite pour participer au forum des associations à Pau. »

4. Validation du rapport moral de la saison 2021-2022 :

Le rapport moral est validé à l'unanimité.

5. Présentation du compte résultat pour la saison 2021-2022 :

MM. Jérémy CHARLET, Vice-Président et Trésorier, et Laurent CHABRY, Président et signataire du document exposent et commentent le compte de résultat de la saison 2021-2022 (cf. annexe 1).

Le compte de résultat est dorénavant généré automatiquement par une application du nouveau site de **l'UNAF 64**, ce qui facilite grandement le travail.

6. Validation du compte résultat pour la saison 2021-2022 :

Le compte résultat 2021-2022 est à l'unanimité.

7. Validation du bulletin d'adhésion 2021-2022 :

Le bulletin a subi un rafraîchissement et dispose d'une meilleure lecture de la grille tarifaire.

La grille tarifaire est modifiée.

Le bulletin d'adhésion 2021-2022 (cf. annexe 2) est validé à l'unanimité.

8. Distribution des mallettes aux adhérents des saisons 2019-2020 et 2020-2021 :

L'UNAF 64 continue la distribution des mallettes aux adhérents des saisons 2019-2020 et 2020-2021 :

9. Installation d'une boîte à idées :

Le Comité Directeur fait savoir qu'une boîte à idées est ouverte et à disposition de toutes les personnes présentes ce jour tout au long de la journée.
Les idées seront mises à l'étude au cours des prochaines réunions du Comité Directeur.

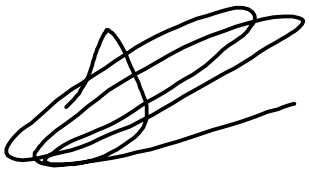
10. Formalités administratives

M. CHABRY Laurent est chargé de procéder à la diffusion du présent Procès-Verbal.

Fait à Jurançon le 25 juin 2022

Pour le Comité Directeur,

Le Vice-Président
Trésorier de l'UNAF 64
Jérémy CHARLET



Le Président
Secrétaire Général de l'UNAF 64
Laurent CHABRY





ANNEXE 1 – COMPTE RÉSULTAT
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2022

Compte de Résultat

SD UNAF 64 - Période du 01/06/2021 au 31/05/2022 *(document généré le 25/06/2022)*

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
709000 - Rabais, remises et ristournes accordés par l'association	-825,00	
740500 - Subventions d'exploitation - District	1 000,00	
751000 - Recettes publicitaires	100,00	
754000 - Dons et Collectes	185,00	
756000 - Adhésions	1 123,82	
756100 - Adhésions	35,00	
Total	**1 618,82**	
CHARGES D'EXPLOITATION		
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-32,00	
607000 - Achat de marchandises revendues telles quelles (ex : T-shirts)	-579,07	
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-1,90	
623400 - Récompenses et cadeaux	-227,80	
623700 - Calendrier 2022 SRNA - Reversion dons sponsors 64	-200,00	
625700 - Réceptions	-384,15	
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-76,40	
627000 - Services bancaires et assimilés	-18,00	
658600 - Cotisations (liées à la vie statutaire)	-144,00	
Total	**-1 663,32**	
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-44,50**	
PRODUITS FINANCIERS		
761000 - Produits des participations - Repas AG	65,00	
Total	**65,00**	
CHARGES FINANCIERES		
Total		
RESULTAT FINANCIER	**65,00**	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
778000 - Autres produits exceptionnels	-8,44	
Total	**-8,44**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-8,44**	
TOTAL GENERAL	**12,06**	

Section Départementale Pyrénées-Atlantiques
Union Nationale des Arbitres de Football

ANNEXE 2 – BULLETIN D'ADHESION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2022

JE COLLE MA PHOTO ICI

Bulletin d'adhésion
2022 – 2023

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Département ou Pays de naissance :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable :

Adresse électronique :

Club d'appartenance (arbitre en activité) :
(Si indépendant inscrire la mention « Indépendant »)

★ **Montant cotisation Arbitres en activité :**

Senior	35 €	☐
Jeune (- de 21 ans)	25 €	☐
Jeune (- de 15 ans)	Gratuit	☐

★ Cocher la case correspondante

★ **Montant cotisation sans activité arbitrale :**

Ancien Arbitre	25 €	☐
Sympathisant	25 €	☐

★ Cocher la case correspondante

Par CB sur le site : https://www.unaf64.fr/

Par virement bancaire :
IBAN : FR76 1690 6400 2351 0907 7310 397

Par chèque à l'ordre de l'UNAF 64
à retourner à l'adresse suivante :

UNAF 64
Chez M. CHABRY Laurent
Maison Belatxa
52 Route d'ihitzague
64120 Aïcirits-Camou-Suhast

CADRE RESERVE A L'UNAF 64	
	Chèque N° :
	Numéraires :

Pour rappel : Il y a encore des clubs en infraction aux statuts de l'arbitrage, l'un d'entre eux peut sûrement vous accueillir, renseignez-vous auprès du District pour les connaitre. Certains peuvent vous offrir la licence et/ou la cotisation.